



**POUR DIFFUSION IMMÉDIATE**  
CNW, code 01

**Hebdos régionaux du Saguenay–Lac-Saint-Jean, de la Mauricie,  
des Laurentides, de Lanaudière, de Laval et de Montréal**

**Projet de ligne à 735 kV de la Chamouchouane–Bout-de-l'Île,  
du Saguenay–Lac-Saint-Jean à Montréal**

**LE BAPE ANNONCE LA TENUE DE 3 SÉANCES D'INFORMATION**

**Québec, le 18 septembre 2014** – Le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) tiendra trois séances d'information sur le *Projet de ligne à 735 kV de la Chamouchouane–Bout-de-l'Île, du Saguenay–Lac-Saint-Jean à Montréal* par Hydro-Québec TransÉnergie.

<b>Le 30 septembre 2014 à 19 h 30</b>	Salle Beemer de l'hôtel Château Roberval 1225, boulevard Marcotte <b>Roberval</b>
<b>Le 7 octobre 2014 à 19 h 30</b>	Salle de réception du motel-restaurant Le Tournesol 3217, 1 <sup>re</sup> Avenue <b>Rawdon</b>
<b>Le 8 octobre 2014 à 19 h 30</b>	Impéria, Hôtel et Suites – Terrebonne 2935, boulevard De La Pinière <b>Terrebonne</b>

Ces séances auxquelles participera le promoteur seront animées par une représentante du BAPE. L'objet des séances d'information est de permettre aux citoyens de s'informer sur le projet, la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement, le processus de consultation publique ainsi que sur le rôle du BAPE. Ces séances d'information s'inscrivent dans le mandat que le ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, M. David Heurtel, a confié au BAPE. Ce dernier doit rendre accessibles au public l'étude d'impact et l'ensemble du dossier relatif au projet. La période d'information et de consultation du dossier par le public débute aujourd'hui et se terminera le 3 novembre 2014.

C'est durant cette période de 45 jours que tout citoyen, tout groupe, toute municipalité ou tout organisme peut faire la demande d'une audience publique auprès du ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques. Le cas échéant, une commission du BAPE pourrait être chargée d'enquêter sur le projet et de consulter la population à cet effet.

**OÙ CONSULTER LA DOCUMENTATION SUR LE PROJET ?**

Les citoyens peuvent se renseigner sur le projet en consultant l'étude d'impact réalisée par le promoteur et les autres documents décrivant le projet et, entre autres, ses répercussions sur l'environnement. À compter d'aujourd'hui et jusqu'au 3 novembre 2014, ces documents peuvent être consultés dans les centres de consultation régionaux suivants :

- Bibliothèque Georges-Henri-Lévesque, 829, boulevard Saint-Joseph, Roberval ;
- Bibliothèque municipale Marielle-Brouillette, 330, rue du Moulin, Saint-Tite ;
- Bibliothèque de Terrebonne, secteur Lachenaie, 3060, chemin Saint-Charles, Terrebonne.

L'ensemble du dossier est également disponible au bureau du BAPE à Québec, au 575, rue Saint-Amable, bureau 2.10 et à Montréal, à la Bibliothèque des sciences juridiques de l'Université du Québec à Montréal, Pavillon Hubert-Aquin, au 400, rue Sainte-Catherine Est, local A-M100 de même que sur le site Web du BAPE au [www.bape.gouv.qc.ca](http://www.bape.gouv.qc.ca), sous la rubrique « Mandats en cours ».

## **LA DEMANDE D'AUDIENCE PUBLIQUE**

Toute personne, tout groupe, tout organisme ou toute municipalité qui désire que le projet soit discuté et évalué publiquement peut faire une demande d'audience publique pendant la période d'information et de consultation du dossier par le public. Cette demande doit être transmise, par écrit, au plus tard le 3 novembre 2014, au ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, 675, boulevard René-Lévesque Est, 30<sup>e</sup> étage, Québec (Québec) G1R 5V7. Le requérant doit y indiquer les motifs de sa demande et son intérêt par rapport au milieu touché par le projet.

## **QU'EST-CE QUE LE BAPE ?**

Le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement est un organisme public et neutre qui relève du ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques. Il a pour mission d'éclairer la décision gouvernementale dans une perspective de développement durable, lequel englobe les aspects écologique, social et économique. Pour réaliser cette mission fondamentale, le BAPE informe, enquête et consulte la population sur des projets ou des questions relatives à la qualité de l'environnement que lui soumet le ministre. Il produit par la suite des rapports d'enquête qui sont rendus publics. Le BAPE est par conséquent un organisme gouvernemental consultatif et non décisionnel.

Les personnes désireuses d'obtenir plus de renseignements peuvent communiquer avec Karine Lavoie, au numéro suivant : 418 643-7447 ou, sans frais, au 1 800 463-4732, poste 536 ou par courrier électronique à l'adresse suivante : [ligne-chamouchouane-bout-de-lile@bape.gouv.qc.ca](mailto:ligne-chamouchouane-bout-de-lile@bape.gouv.qc.ca).

## **\*fiche technique jointe**

– 30 –

Source : Karine Lavoie  
Conseillère en communication  
Yvon Deshaies  
Analyste  
418 643-7447, poste 536 ou 1 800 463-4732

## LE PROJET

Le projet présenté par Hydro-Québec TransÉnergie comporte deux composantes. La première vise à construire une ligne à 735 kV entre le poste de la Chamouchouane, au Saguenay–Lac-Saint-Jean, et le poste de Duvernay à Laval. Une variante au projet a été proposée par le promoteur et inclut la construction d'un nouveau poste à 735-120-25 kV à Terrebonne. Selon cette variante, c'est à ce nouveau poste que la future ligne à 735 kV provenant de la Chamouchouane se raccorderait. L'autre composante au projet est la déviation d'une ligne existante à 735 kV (circuit 7017) sur une longueur de 19,4 km entre Saint-Roch-de-l'Achigan et le poste du Bout-de-l'Île, situé à Montréal. D'autres travaux connexes au projet sont prévus, tels que des modifications à plusieurs postes et lignes existants.

Six régions administratives sont concernées par le projet : Saguenay–Lac-Saint-Jean, Mauricie, Lanaudière, Laurentides, Laval et Montréal. Le coût de réalisation du projet est estimé à 1 123,8 M\$. La mise en service de la ligne et la déviation projetées est prévue pour l'automne 2018.

### **Les répercussions prévues par le promoteur et les mesures d'atténuation proposées dans l'étude d'impact**

Considérant la superficie de territoire qui serait touchée par le projet, les impacts appréhendés sont multiples. Des répercussions sur la flore, des pertes forestières notamment, ainsi que sur la faune, le milieu aquatique, les zones de loisirs, les terres agricoles et le paysage sont entre autres anticipés. Pour en réduire la portée, le promoteur prévoit toutefois des mesures spécifiques comme :

- du déboisement sélectif ;
- la prise en compte des périodes sensibles pour certaines espèces fauniques ;
- la compensation pour la modification ou la perte de milieux particuliers ;
- l'évitement des périodes de forte activité pour la réalisation de travaux dans des secteurs récréotouristiques ;
- l'emploi de supports tubulaires, plutôt que de pylônes traditionnels, et la plantation d'une lisière boisée pour limiter l'impact visuel à la hauteur de certains tronçons de ligne.

De plus, sur les terres agricoles protégées en vertu de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles*, les mesures d'atténuation et de compensation, tant pour les lots cultivés que forestiers, s'appuieraient sur les termes de l'*Entente Hydro-Québec – UPA sur le passage des lignes de transport en milieux agricole et forestier*.